

Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA)



L'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Son statut juridique est celui d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST). Ses principales missions peuvent être résumées comme suit :



- Contribuer au développement et à l'exécution des programmes de recherche -développement;
- Promouvoir l'information scientifique et technique en diffusant les résultats de la recherche au niveau national et international;

- Assurer la valorisation et la protection des droits de propriété intellectuelle des résultats de recherche obtenus par les chercheurs de l'institut ;
- Développer des partenariats entre l'institut et les opérateurs économiques nationaux des secteurs agricole et agroalimentaire ;
- Développer des projets de développement innovants basés sur les résultats de la recherche.

L'INRAA est organisé, administrativement, en douze (12) stations de recherche et d'expérimentation et scientifiquement en 12 Divisions de recherche.

L'INRAA développe des partenariats bilatéraux (accords gouvernementaux) et multilatéraux (UE, FAO, FIDA, etc.) et avec des centres de recherche internationaux (AIEA, ICARDA, etc.) pour l'échange d'expériences et le transfert de technologies à travers de multiples projets de recherche d'intérêt commun.

Concernant la problématique de l'irrigation, l'INRAA dispose d'une Division de recherche en Bioclimatologie

et Hydraulique Agricole. Dans ce contexte, les équipes de recherche en place ont développé, au cours des cinq dernières années, des projets de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Union européenne visant à améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau et des engrais. Pour cela, des techniques isotopiques, des modélisations et divers outils et dispositifs de gestion de l'eau ont été mis en œuvre. Pour plus d'informations, voir www.inraa.dz.